



COMMUNIQUÉ

XSTRATA OBTIENT L'APPROBATION DE LA CE RELATIVEMENT À L'ACQUISITION DE FALCONBRIDGE

Zug, le 13 juillet 2006

Xstrata annonce qu'elle a obtenu aujourd'hui même l'approbation inconditionnelle de la Commission européenne relativement à son projet d'acquisition touchant Falconbridge Limitée. Par conséquent, Xstrata peut aller de l'avant avec son offre entièrement en espèces sans avoir à faire l'objet d'autres examens antitrust.

La seule condition réglementaire de l'offre de Xstrata qu'il reste à remplir est l'obtention de l'approbation aux termes de la *Loi sur Investissement Canada*. Xstrata demeure persuadée que l'acquisition de Falconbridge sera grandement à l'avantage net du Canada et que, de ce fait, elle obtiendra l'approbation nécessaire aux termes de la *Loi sur Investissement Canada*.

fin

Personnes-ressources de Xstrata

Claire Divver
Téléphone +44 20 7968 2871
Tél. cell. +44 7785 964 340
Courriel cdivver@xstrata.com

Roch Landriault
Cabinet de relations publiques National
Téléphone +1 514 843 2345
Courriel rlandriault@national.ca

Michael Oke
Aura Financial
Téléphone +44 20 7321 0033
Tél. cell. +44 7834 368 299
Courriel michael@aura-financial.com